

the attention of the House to the fact that when this Government was organized it was, ostensibly at least, upon the principle of parties. The Minister of Public Works, and his two colleagues were taken into the Government, being supposed to represent the Liberal party of Ontario. He (Mr. Mackenzie) had denied then, as he denied now, that these gentlemen did represent the Liberal party; but taking the Government upon their own ground, as to this matter, he had to remark that of those gentlemen taken to represent the Liberal party, one was long since deceased; another, for the last year, had filled the office of Governor of Ontario; and the other had, for half a year back, been absent in England; so that the Liberal party, supposed at the formation of this Government to be represented by those three gentlemen, had been entirely without representation until the return of the Minister of Public Works. What he now desired to know was, whether the other two offices were to be filled on the principle on which the Government was originally constructed, and when it was probable they would be filled. There were certain rumours on the subject to which, of course, he attached no importance, as he assumed that the moment appointments were made, it would be ascertained in this House who the parties were. In the meantime, if it was necessary for the Liberal party to have its representation so called in the Cabinet, it was evident there was something wrong in the present position of matters. The Minister of Public Works was now in the Cabinet without a colleague to represent his party—if he had a party. The hon. gentleman said he had a party, he supposed he (Mr. Mackenzie) must take his word for it, but he was quite ignorant what party it was. The party, however, for whom the hon. gentleman presumed to act, surely had a right to know what ground he had taken in the premises, and what steps were being taken by the Government to fill those offices. Among other rumours, they had heard that it had already been decided by honorable gentlemen opposite, that as they had succeeded in electing a majority of Conservative members in Ontario, with the aid of the Minister of Public Works, and his hon. friend from Cornwall—(laughter)—one of the three offices must now be filled by a Conservative. He was anxious to know whether the Minister of Public Works was a party to this arrangement, if such an arrangement had been arrived at? The House ought to know whether this was the decision which had been come to, and whether it had been sanctioned by the Minister of Public Works.

de la Chambre sur le fait que, lorsque ce Gouvernement avait été organisé, c'était, en apparence du moins, sur le principe des partis. Le ministre des Travaux publics et ses deux collègues ont été nommés au Gouvernement, afin, théoriquement, de représenter le parti libéral de l'Ontario. Il (Mackenzie) avait nié, comme aujourd'hui encore, que ces deux messieurs représentent le parti Libéral. A ce sujet, et pour rencontrer le Gouvernement sur son propre terrain, il doit faire remarquer que de ces deux messieurs choisis pour représenter le parti Libéral, un est depuis longtemps décédé, et l'autre occupe depuis l'an passé le poste de Gouverneur de l'Ontario. Le troisième est en Angleterre depuis six mois et le parti Libéral qui devait être représenté par ces trois messieurs, lors de la formation du Gouvernement, n'était représenté par personne avant le retour du ministre des Travaux publics. Ce qu'il aimerait savoir maintenant, c'est si les deux postes seront pourvus sur le même principe qui au départ, prévalut à la formation du Gouvernement et quand ils le seront. Il y a évidemment certaines rumeurs à ce sujet. Il n'y prêtera toutefois pas d'importance, car il suppose qu'au moment des nominations, on saura à la Chambre qui forme les partis. Dans l'intervalle, si le parti Libéral doit être représenté au Cabinet, il est évident que la situation actuelle est insatisfaisante. Le ministre des Travaux publics est maintenant le seul au Cabinet à représenter son parti, s'il représente lui-même vraiment un parti. Puisqu'il le prétend, il (M. Mackenzie) doit sans doute le croire mais il ignore tout à fait de quel parti il s'agit. Toutefois, le parti que l'honorable député est censé représenter a sûrement le droit de savoir quelle place il occupe et quelles mesures le Gouvernement prend pour que les postes soient pourvus. D'après une autre rumeur, certains honorables députés de l'autre côté ont décidé que puisque les Conservateurs ont réussi à obtenir la majorité des députés de l'Ontario, et ce avec l'aide du ministre des Travaux publics et de son honorable ami de Cornwall (Rires), un de ces trois postes devrait revenir à un Conservateur. Il (M. Mackenzie) aimerait savoir si le ministre des Travaux publics est au courant de cette décision, si elle existe. La Chambre doit être mise au courant de la décision et savoir si le ministre des Travaux publics l'a sanctionnée. Il est vrai qu'il ne faut pas prêter oreille aux rumeurs, mais si ces postes importants demeurent vacants si longtemps, on ne peut faire autrement que de porter une certaine attention aux rumeurs. On a le droit de connaître les faits et non pas